

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **37 (1892)**

Heft 7

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVII^e Année.

N^o 7.

Juillet 1892

Les questions militaires à l'Assemblée fédérale.

Pendant la dernière session de l'Assemblée fédérale, les questions militaires ont absorbé une grande partie de l'activité des députés. Ils ont voté les crédits supplémentaires suivant détail que nous donnons plus loin ; ils ont augmenté le personnel d'instruction de l'arme du génie, conformément au message du Conseil fédéral et au projet d'arrêté publiés dans notre dernier numéro ; enfin et surtout, ils ont accordé les crédits nécessaires, soit fr. 2,100,000 pour l'établissement de fortifications à St-Maurice, en Valais.

C'est sur cette question qu'a porté le gros des discussions militaires, au Conseil national d'abord, puis, avec des vues plus étendues, au Conseil des Etats.

Deux opinions étaient en présence, qui chacune avait trouvé ses défenseurs au sein des commissions parlementaires. D'après l'une, il n'y avait pas lieu d'hésiter à voter le projet du Conseil fédéral ; les fortifications de St-Maurice s'imposent, et si, à certains égards, Martigny paraît préférable, les ressources dont nous disposons ne nous permettent pas d'entreprendre les travaux qu'exigerait une position aussi étendue.

Sans doute, Martigny a cet avantage de défendre avec plus d'efficacité une première violation du territoire par la Tête-Noire ou le St-Bernard ; on pourrait aussi depuis cette position s'opposer avec facilité au passage d'une troupe descendant le St-Bernard pour remonter par la Tête-Noire ou vice-versa, ce qui depuis St-Maurice devient moins aisé ; mais c'est là un cas isolé, et comme l'a dit M. le chef du département militaire, il est impossible de choisir une position qui épuise toutes les hypothèses.

St-Maurice est d'ailleurs, en tout état de cause, une excellente position. Le défilé y est très resserré, ce qui permet, avec une troupe même peu nombreuse, de barrer le passage à une armée entière, et il y existe depuis plus d'un demi-siècle des ouvrages qu'il n'y a qu'à compléter.

L'inconvénient est de ne pouvoir aussi facilement que depuis Martigny fermer la route à l'invasion du Valais par un corps descen-